

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### La MRC de Pierre-De Saurel initie un projet de parc éolien

(Sorel-Tracy, le 15 avril 2010) – La MRC de Pierre-De Saurel va de l'avant en initiant un projet de parc éolien qui sera situé dans les municipalités de Saint-Aimé, Saint-Robert et Yamaska.

Le 14 avril 2010, le Conseil de la MRC a en effet donné son aval à ce projet qui comprendra douze éoliennes et dont les retombées économiques régionales sont évaluées à 1,1 M\$ annuellement.

Le chargé de projet, l'ingénieur Marcel Fafard, s'affaire depuis plus d'un an à préparer une soumission à cet effet, qui sera présentée le 19 mai 2010 à Hydro-Québec, donneur d'ordres dans ce dossier.

« La MRC, qui est à l'affût de nouvelles sources de revenus, a procédé à différentes études d'exploration en ce sens. À la suite des résultats de ces études, nous souhaitons déposer une soumission à Hydro-Québec car nous croyons que la région, les municipalités concernées ainsi que les propriétaires bénéficieraient grandement de ce projet qui apportera d'importantes retombées économiques s'il est accepté, » a déclaré le préfet de la MRC, Raymond Arel.

À l'hiver 2009, le gouvernement du Québec a en effet adopté un projet de décret révisant la redevance à 12,5 ¢ du kilowatt/heure, comparativement aux 9,5 ¢ du kw/h offerts auparavant, ce qui en fait une offre plus alléchante pour la MRC.

Les analyses anémométriques démontrent, pour la région, la présence de gisements de vents modérés; il fallait conséquemment obtenir un minimum de 11,5 ¢ du kw/h pour s'assurer de la rentabilité du parc éolien.

À la suite des études, la MRC a décidé d'aller de l'avant en prenant en charge elle-même ce projet qui concerne les municipalités de Saint-Aimé, Saint-Robert et Yamaska, où les gisements de vents sont les plus importants du territoire.

« Si le projet est accepté par Hydro-Québec, nous deviendrons une des rares MRC du Québec à investir à 100 % dans un parc éolien qui s'autofinancera et qui apportera des revenus nets de plus de 1 M\$ dans la région, » s'est réjoui M. Arel, qui a de plus fait remarquer que cette initiative s'inscrit dans une perspective de développement durable.

En plus de l'expertise de M. Fafard, la MRC a fait appel aux services du Groupe SM International, qui possède une solide expérience dans le domaine de l'énergie éolienne.

Pour s'assurer de la réalisation d'un projet conforme aux principes du développement durable, la MRC a également formé un comité spécial dont font partie les représentants des trois municipalités concernés. Le comité a notamment confirmé certains critères à respecter :

- Les éoliennes seront situées à un minimum de 600 mètres des résidences afin de minimiser l'impact du bruit;
- La distance entre deux éoliennes sera au minimum de 500 mètres;
- L'emplacement des éoliennes a été pensé en raison de l'utilisation maximale des infrastructures existantes (routes privées et publiques) pour minimiser les coûts;
- L'emplacement des éoliennes a été également prévu dans le but de minimiser l'empiètement sur les terres agricoles.

#### Caractéristique des éoliennes :

- Moyeu de 80 mètres de hauteur
- Palmes de 92 mètres (3 palmes par éolienne)
- Production de 2 MW/h par éolienne, pour un total de 24 MW/h

#### Emplacement des éoliennes :

Yamaska :	5 éoliennes
Saint-Robert :	4 éoliennes
Saint-Aimé :	3 éoliennes

#### Budget préliminaire

Les revenus bruts annuels, pour la production de 57,5 GW à 12,5 ¢/KW/h, sont évalués à 7,2 M\$, ce qui permettra l'autofinancement à 100 % du projet.

Les coûts de construction sont évalués à 60 M\$, financés de la façon suivante :

- Un emprunt obligataire de 30 % ou 18 M\$ à un taux de 3 % sur 20 ans, donne des annuités de 1,2 M\$;
- Le reste de l'emprunt (42 M\$) provenant de financiers (Desjardins, BNC, etc.) à 6 % sur 20 ans, donne des annuités de 3,6 M\$.

Les revenus nets sont évalués à 1,1M\$. De cette somme, la MRC remettra en redevances un montant équivalant à 2,7 % des revenus bruts aux municipalités concernées, ainsi qu'un pourcentage équivalent aux propriétaires agricoles, ce qui représente, pour chaque éolienne, un montant évalué à 16 200 \$. Les profits résiduels seront consacrés à des projets régionaux.

- 30 -

Source :  
Hélène Goulet  
Agente de communication par intérim  
MRC de Pierre De Saurel  
(450) 742-4393  
[goulethelene@videotron.ca](mailto:goulethelene@videotron.ca)

Pour information supplémentaire :  
Marcel Fafard, ingénieur  
Chargé de Projet  
450 587-3893  
[marcel.fafard@videotron.ca](mailto:marcel.fafard@videotron.ca)